



HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 – @ : secretariat@artois.fff.fr

HORAIRES d'ETE

En juillet :

De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
(fermeture le jeudi après-midi, le vendredi et le samedi)

En août :

De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

(fermeture le samedi)



INSCRIPTION
2020/2021

ENGAGEMENTS - RAPPEL

- » Les engagements saison 2020/2021 sont en ligne.
- » Toutes les inscriptions se font par FOOTCLUB : Championnats toutes catégories ainsi que les coupes.
- » Les clubs sont tenus de saisir la désignation du terrain pour chaque catégorie.
- » Par ailleurs, le bordereau « comptable » à télécharger, doit être transmis avec le chèque correspondant aux engagements.

» D'autre part, en fonction des catégories (coupes, féminines, vétérans, football animation) les bordereaux correspondants sont également à transmettre.

Le Secrétaire Général
Richard RATAJCZAK.



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Conformément à l'article 45 du statut de l'arbitrage, le club, bénéficiant d'un ou deux mutés supplémentaires, doit envoyer **avant le début des compétitions officielles**, l'affectation de ce (ou ces) muté(s) dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison.

Cette affectation est à transmettre à la commission du statut de l'arbitrage (secretariat@artois.fff.fr).

A défaut de réponse avant le début des compétitions, le ou les muté(s) ne seront pas comptabilisés pour le club.

Le Président de la Commission
Daniel SION.



COMMISSION DES CALENDRIERS JEUNES

ORGANISATION DU BRASSAGE DES U14 AUX U18

Quelques rappels pour aider les clubs lors de leurs engagements :

Le district Artois débute cette saison 2020/2021 par des brassages pour les championnats U15 et U18 avec les particularités (ci-dessous) pour les championnats U14, U16 et U17, ce qui implique la disparition des classifications D1 à D4 de la saison dernière.

Avant le **15 juillet** et dans le respect des règlements généraux, les clubs inscrivent chacune de leurs équipes dans leur catégorie pour une phase de brassage, selon le niveau estimé de ladite équipe :

- **BRASSAGE Niveau 1** : Accession aux niveaux D1 et D2 (réservé aux 24 premiers).
Une SEULE équipe par club.

- **BRASSAGE Niveau 2** : Accession aux niveaux D3 et D4
Coupes secondaires : Seules ces équipes engagées en début de saison dans ce niveau pourront y participer.

Cas particuliers :

- **Les U17** participent au brassage Niveau 2 des U18, seuls les 8 premiers créeront la D1 U17, les autres équipes seront réparties en U18 D3 ou D4 selon leur classement.
Aucun joueur U18 ne pourra participer au brassage dans une équipe engagée pour le championnat U17.
Les U15 ne pourront pas participer à cette phase de brassage U17.
- **Les U16** : Un seul niveau de brassage est créé, les 8 premiers joueront en D1, les autres équipes engagées dans cette catégorie évolueront dans un championnat de D2.
Les U17 ne pourront pas participer au brassage U16.
- **Les U14** participent au brassage Niveau 2 des **U15**, seuls les 8 premiers créeront la D1 **U14**, les autres équipes seront réparties en U15 D3 ou D4 selon leur classement.
Aucun joueur U15 ne pourra participer au brassage dans une équipe engagée pour le championnat U14.
Les U12 ne pourront pas participer à cette phase de brassage U14

Déroulement sur 4 journées en formule échiquier alternées avec les coupes avec établissement d'un classement après chaque journée.

En cas de match nul, le vainqueur est déterminé à l'issue d'une séance de tirs aux buts.

Le règlement général paraîtra prochainement.

Le Président de la Commission des Jeunes
Pascal WATEL.